

No 1

13700

386

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 8 SEPTEMBRE 1930

Midi.

Ce jour étant le premier jour de séance de la première session du dix-septième Parlement pour l'expédition des affaires, Arthur Beuchesne, écuyer, B.A., C.R., M.S.R.C., greffier de la Chambre des Communes et Thomas Munro Fraser, écuyer, L.L.B., assistant greffier, commissaires parlementaires *per dedimus potestatem* aux fins d'administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, tous présents dans l'exercice de leurs fonctions, ledit Arthur Beuchesne, écuyer, B.A., C.R., M.S.R.C., dépose sur la Table le rôle contenant un certificat et une liste des membres élus comme députés de ce Parlement, reçus par lui en sa qualité de greffier de la Chambre des Communes, de Jules Castonguay, écuyer, l'un des conseillers de Sa Majesté, directeur général des élections, et certifiés par lui, lesquels certificat et liste sont comme suit:—

DIX-SEPTIEME ELECTION GENERALE

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci est pour certifier que depuis la dissolution du seizième parlement, le 13 mai 1930, des brefs d'élections ont été émis par on Excellence le Gouverneur général, le 13 mai 1930, pour l'élection de membre ou membres pour les différents districts électoraux du Canada, lesquels brefs furent séparément adressés aux officiers rapporteurs ci-après nommés, chacun ordonnant que la nomination soit fixée au 14e jour de juillet ou 21e jour de juillet et la votation, s'il y a lieu, le 28 juillet de la même année.

Et que plus tard, de temps à autre par suite d'acceptation d'émoluments rétribués sous la Couronne de certains membres élus sous tels mandats, d'autres brefs d'élections ont été émis pour l'élection de membres pour certains districts électoraux, tels qu'il apparaît plus en détail dans la dite liste.

Et que les personnes mentionnées dans la liste ci-jointe ont de temps à autre été rapportées dûment élues selon lesdits brefs, leurs noms dûment enregistrés selon l'ordre dans lequel les différents rapports ont été reçus dans le livre gardé à cet effet conformément au statut et avis de tels rapports ont été de temps à autre publiés dans la *Gazette du Canada*.